

Saint-Prime, 14 mars 2016

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 14 mars 2016 à 19 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard et l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis De La Boissière.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2016-058 Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **2016-059 Adoption des états financiers 2015 de la Municipalité de Saint-Prime**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la Municipalité de Saint-Prime, y incluant le rapport de l'auditeur indépendant, pour la période se terminant le 31 décembre 2015 fut déposé au conseil et que l'auditeur indépendant en a donné les explications requises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE le rapport financier de la Municipalité de Saint-Prime, y incluant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 soit approuvé par ce conseil.

QUE ce conseil donne une motion de félicitations à l'endroit du directeur général pour les résultats obtenus et la rigueur dans la tenue des livres.

#### **Demande de dérogation mineure – Martin Leclerc et Janique St-Jean**

#### **2016-060** CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Leclerc et dame Janique St-Jean ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage à une distance de 3,0 mètres de la limite d'emprise de rue, sur leur emplacement sis au 10 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge de la limite d'emprise de rue du garage de 4,0 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 7,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 février 2016, recommandant **d'accepter** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Leclerc et dame Janique St-Jean visant à permettre la construction d'un garage à une distance de 3,0 mètres de la limite d'emprise de rue, sur leur emplacement sis au 10 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

**2016-061**

#### **Demande de dérogation mineure – Geneviève Gaumont**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Gaumont a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un garage mesurant 72,4 mètres carrés, sur son emplacement sis au 17 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De hausser la superficie maximale des bâtiments accessoires de 40,67 mètres carrés en sus du maximum permis qui est de 100,0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 février 2016, recommandant **d'accepter en partie** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte en partie** la demande de dérogation mineure de madame Geneviève Gaumont de façon à :

- Permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire mesurant 8,53 mètres de largeur (28 pieds) par 7,32 mètres de profondeur (24 pieds), sur son emplacement sis au 17 du chemin de l'Île-des-Saules à Saint-Prime;
- Rendre conforme la superficie totale des bâtiments accessoires mesurant 130,7 mètres carrés.

**2016-062**

#### **Demande de dérogation mineure – Michel Belleau et Sylvie Lavoie**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Belleau et dame Sylvie Lavoie ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de rendre conforme une remise implantée par erreur en 1990 à une distance de 0,77 mètre de la ligne arrière de lot, sur leur emplacement sis au 110 de la rue Garneau à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge arrière de la remise de 0,23 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 février 2016, recommandant **d'accepter** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Michel Belleau et dame Sylvie Lavoie visant à rendre conforme une remise implantée par erreur en 1990 à une distance de 0,77 mètre de la ligne arrière de lot, sur leur emplacement sis au 110 de la rue Garneau à Saint-Prime.

2016-063

**Travaux du règlement No 2016-01 – Construction de la rue des Hirondelles – Appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a procédé, le 18 janvier 2016, à l'adoption du règlement d'emprunt No 2016-01 ayant pour objet la construction de la rue des Hirondelles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour la fourniture des matériaux de béton, ainsi qu'à un appel d'offre public pour la fourniture de la machinerie et des matériaux de voirie, d'aqueduc et d'égout nécessaires à la réalisation des travaux de construction des infrastructures de la rue des Hirondelles, prévus au règlement No 2016-01.

2016-064

**Travaux du règlement No 2016-01 – Construction de la rue des Hirondelles – Emprunt temporaire**

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa l'article 1093 du Code municipal permet à toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt.

*EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :*

*QUE ce conseil autorise le directeur général à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime, pour des sommes n'excédant pas 100% du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relativement au*

règlement No 2016-01 intitulé « Construction de la rue des Hirondelles », au taux préférentiel majoré d'un demi-pour cent (½ %), pour une période de douze (12) mois.

QUE Messieurs Lucien Boivin, maire, ou Monsieur Sylvain Auclair, conseiller, en l'absence de Monsieur Boivin, et Régis Girard, directeur général, ou Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, en l'absence de Monsieur Girard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, les documents faisant l'objet de la présente résolution avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime.

**2016-065**      **Renouvellement de l'entente avec la MRC de Maria-Chapdelaine « Entretien Véloroute des bleuets – Saison 2016 »**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec la MRC de Maria-Chapdelaine relativement aux travaux d'entretien « saison 2016 » du Circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean »; le tout selon le protocole d'entente établi par la MRC et transmis à la Municipalité en date du 4 mars 2016.

QUE ce conseil désigne Monsieur Dany Desbiens, coordonnateur Travaux publics, comme interlocuteur auprès de la MRC de Maria-Chapdelaine, à titre de personne responsable de l'exécution du présent protocole d'entente.

**2016-066**      **Loi sur les pesticides – Demande de renouvellement de permis**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime toute demande de permis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en vertu de la *Loi sur les pesticides et ses règlements*.

**2016-067**      **Ajournement de l'assemblée**

À 19h55, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau et RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 29 mars 2016, à compter de 19h.

---

**Lucien Boivin,**  
**Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier =====**